

LA REVOLUTION FRANÇAISE ET L'EMPIRE : NOUVEL ORDRE POLITIQUE ET SOCIÉTÉ REVOLUTIONNÉE EN FRANCE ET EN EUROPE

INTRODUCTION

Face aux difficultés, Louis XVI doit se résoudre à convoquer les États Généraux. Afin de préparer cette réunion, qui s'ouvre à Versailles le 5 mai 1789, des cahiers de doléances sont rédigés par chacun des ordres dans toutes les circonscriptions de France. Les trois ordres sont du même avis en ce qui concerne la liberté des individus et de la presse, ainsi que sur le rôle des États généraux, mais les ordres sont opposés sur le sujet des privilèges. En mai 1789, la réunion des États Généraux ouvre une crise politique qui va entraîner la chute de la société d'Ancien Régime. La Révolution française durera 10 ans de 1789 à 1799.

Lettre de cachet : une lettre servant à la transmission d'un ordre du roi, permettant le plus souvent l'incarcération sans jugement, l'exil ou encore l'internement de personnes jugées indésirables par le pouvoir

Cahier de doléances : cahiers de plaintes et de vœux rédigés en 1789 en vue des États Généraux, pour faire connaître au roi les attentes des Français.

États Généraux : réunion par le roi des représentants des trois ordres (clergé, noblesse et tiers-État)

Comment la révolution française et l'empire napoléonien bouleversent-ils la manière de gouverner et d'organiser les sociétés en Europe ?

I) UNE REVOLUTION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE

A) 1789, le tournant

En juin 1789, les députés du tiers État élu aux États généraux se déclarent Assemblée nationale, puis prêtent le serment de rédiger une constitution. Ils affirment donc posséder le pouvoir législatif. C'est une révolution : ils proclament le principe de la souveraineté de la nation. Le serment du Jeu de Paume, le 20 juin 1789, marque l'entrée en révolution des français.

Louis XVI est hostile à la Révolution mais les parisiens, en prenant la Bastille le 14 juillet, le forcent à céder : la monarchie absolue disparaît.

Assemblée nationale : ensemble des députés représentant la nation.

Constitution : loi fondamentale qui fixe la répartition et le fonctionnement des pouvoirs dans un État.

B) une révolution sociale et économique

Le 4 août 1789 l'Assemblée abolit les privilèges : c'est la fin de la société d'Ancien régime. Le 26 août 1789, les députés de l'Assemblée nationale adoptent la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. De nouveaux principes sont établis : égalité des droits entre tous les citoyens, souveraineté de la nation et libertés fondamentales, tolérance religieuse. La société est donc bouleversée.

L'économie est également transformée par la Révolution : au nom de l'égalité, les impôts sont désormais payés par tous les citoyens. Les privilèges économiques sont supprimés ; chacun est libre d'exercer le métier de son choix. Enfin, un système unique de poids et de mesures est mis en place à partir de 1795.

C) Un nouveau régime politique

La constitution de 1791 crée une monarchie constitutionnelle : le roi ne possède plus que le pouvoir exécutif, l'assemblée, élue par les citoyens, exerce le pouvoir législatif. La première Constitution de 1791 sépare donc les pouvoirs et donne au citoyen le droit de vote pour élire ses représentants. Les français ne sont plus des sujets mais des citoyens formant une nation. Mais la France n'est pas encore une démocratie car c'est un suffrage censitaire donc il existe des citoyens actifs et des citoyens passifs qui ne votent pas. Les femmes sont exclues de la vie politique et le vote est réservé aux plus riches.

Mais Louis XVI refuse cette évolution. Il fuit avec sa famille dans la nuit du 20 juin 1791 vers l'étranger prouvant qu'il est rallié aux ennemis de la Révolution. Le roi est arrêté à Varennes et ramené à Paris. Le peuple réclame alors la République. Deux clans se dessinent au sein des révolutionnaires : les partisans de la monarchie et les partisans de la république.

Le 10 août 1792, le palais des Tuileries est attaqué par les fédérés et les sans-culottes qui n'ont plus confiance dans le roi. Ils le soupçonnent d'être un ennemi de la Révolution depuis sa tentative de fuite. La prise des Tuileries entraîne la chute de la monarchie. La République est proclamée le 21 septembre 1792.

Monarchie constitutionnelle : régime politique dans lequel le pouvoir du roi est défini et limité par la Constitution.

Suffrage censitaire : le droit de vote est réservé aux citoyens qui paient un impôt précis, appelé le cens.

Fédérés : partisans de la République.

Sans-culottes : nom donné aux révolutionnaires issus du peuple parisien, qui ne portent pas la culotte comme les bourgeois et les aristocrates mais le pantalon.

Nation : communauté humaine vivant sur un même territoire et affirmant sa volonté de vivre ensemble.

Garde nationale : Milice de citoyens armés, organisée à Paris pour maintenir l'ordre.

D) Un peuple acteur de la vie politique

Sous l'Ancien régime, le peuple apparaît comme un acteur discret de l'histoire, sans rôle politique. La Révolution va mettre en avant les gens dits du peuple car le peuple va devenir un acteur de l'histoire en agissant. En 1789, les libertés d'opinion, d'expression et de réunion sont reconnues aux citoyens. Cela permet l'essor de la presse avec des journaux exprimant des opinions différentes. Les clubs patriotiques comme celui des Jacobins apparaissent. Ils peuvent aussi faire des pétitions.

L'homme du peuple se confond avec la figure du sans-culotte. Les sans-culottes vont devenir des acteurs politiques de plus en plus importants à partir de l'année 1792. Ils vont participer aux journées révolutionnaires (ex : massacres de septembre 1792) et utilisent parfois la violence comme moyen d'expression.

Peuple : désigne à la fois l'ensemble des citoyens et les couches populaires d'une société.

Club politique : association dont les membres débattent de questions politiques.

Pétition : requête adressée par écrit à une autorité et signée par plusieurs personnes.

II) DES IDEAUX ET LIBERTES MENACES

A) La radicalité

Le roi ayant perdu la confiance du pays il est emprisonné, puis il sera guillotiné le 21 janvier 1793. Dans le même temps, de multiples menaces, intérieures et extérieures, s'abattent sur la France :

-Les monarchies voisines lui sont hostiles et la France leur déclare alors la guerre en 1792

-certains français se révoltent (vendéens et royalistes).

Le comité de salut public dominé par Robespierre met alors en place la politique de la Terreur, pour « sauver » la République de ses ennemis. Il suspend et limite les libertés politiques. En 1794 l'ennemi est repoussé et les révoltes sont écrasées. La Terreur semble désormais inutile. Robespierre veut pourtant la continuer : il se fait alors exécuté le 28 juillet 1794.

Comité de salut public : gouvernement nommé par la Convention (assemblée) pour prendre des mesures rapides face aux dangers qui menacent la République.

Girondins : députés républicains modérés, principaux adversaires des montagnards.

Montagnards : députés républicains siégeant à gauche et sur les gradins les plus hauts de la Convention. Ils sont sensibles aux attentes du peuple et s'appuient sur l'aide des sans-culottes.

Terreur : politique adoptée par le Comité de salut public suspendant toutes les libertés afin d'éliminer les « ennemis de la Révolution ».

La Marseillaise : En avril 1792, les Français, se sentent menacés par les autres Monarchies d'Europe et déclarent la guerre à l'Autriche qui s'allie immédiatement à la Prusse. En avril 1792 Rouget de Lisle compose un chant dans ce contexte de mobilisation nationale suite à la déclaration de guerre. Or, des bataillons de Marseillais, en route vers Paris pour défendre la capitale apprennent ce chant et le font connaître à Paris. Dès lors, ce chant portera le nom de "Marseillaise".

La Marseillaise est un chant guerrier car il incite les citoyens à défendre leur patrie contre « les féroces soldats » et les rois européens, mais c'est aussi un chant révolutionnaire car il défend les acquis de la Révolution.

Il est l'hymne national de la France entre juillet 1795 et 1804, et définitivement depuis 1879.

B) L'arrivée au pouvoir du général Bonaparte et le changement de régime politique

Les gouvernements qui succèdent la Terreur vont aussi limiter les libertés politiques. Enfin le coup d'état du général Bonaparte le 9 novembre 1799 lui permet de devenir consul à vie puis son accession à l'Empire en mai 1804, lui donne l'essentiel du pouvoir.

Le 2 décembre 1804, Napoléon se fait sacré à Notre Dame de Paris en présence du pape pour légitimer son pouvoir. Devenu empereur Napoléon 1^{er}, il s'entoure d'une noblesse d'empire (noblesse fondée sur les services rendus à l'Etat et non à la naissance). Le régime évolue vers une monarchie.

Coup d'Etat : action qui vise à s'emparer du pouvoir par la force ou à le garder de manière illégale.

III) LES CONSEQUENCES DE LA REVOLUTION EN FRANCE ET EN EUROPE : RUPTURE OU CONTINUITÉ ?

A) les acquis de la Révolution et de l'Empire

La Révolution et l'Empire ont transformé la société et l'économie française, permettant d'appliquer le principe d'égalité, définissant les droits des Français, permettant l'unité et la prospérité de la France ainsi que de créer une nation souveraine. Napoléon Bonaparte confirme certains principes de 1789 et apporte des innovations qui rompent avec l'Ancien Régime (voir nuage). Il conserve ces acquis dans le Code civil de 1804. Il mène aussi une politique d'apaisement des tensions nées de la Révolution et forme de nouvelles élites grâce au lycée, créé en 1802. Bonaparte réforme aussi les finances en créant en 1803 une nouvelle monnaie : le franc germinal.

B) La diffusion des idées révolutionnaires

Dès 1789, la Révolution est considérée en Europe à la fois comme un modèle et un danger. Les partisans des Lumières l'accueillent avec enthousiasme. À l'inverse, les monarchies lui sont hostiles. En 1792 la France leur déclare la guerre.

D'abord battu, la France se lance en 1795 à la conquête de l'Europe. Elle organise les territoires qu'elle contrôle sur le modèle républicain. La France transforme les pays qu'elle domine en y diffusant les principes révolutionnaires : égalité, souveraineté de la nation... ex dans le royaume de Westphalie : les privilèges sont abolis, des départements sont créés, l'Etat garantit la propriété, la liberté de conscience et de presse.

Mais ces territoires sont rapidement soumis au pillage. Napoléon Ier leur impose des gouvernements. Ce rejet de la souveraineté de la nation provoque colère et révolte. Les peuples d'Europe prennent alors conscience de leur identité en tant que nation et veulent chasser la France au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (principe selon lequel le peuple choisit l'Etat dans lequel il veut vivre.)

Sentiment national : sentiment d'appartenir à une nation constituée d'individus partageant les mêmes caractéristiques (langue, religion, histoire, volonté de vivre ensemble)

C) Le congrès de Vienne ou l'illusion d'un retour à l'ordre ancien

Après avoir vaincu Napoléon, les rois d'Europe se réunissent lors du congrès de Vienne en 1815. Sur le plan géographique, la carte de l'Europe est profondément modifiée. Et le découpage ne tient pas compte des nationalités (ex : les Italiens divisés en 8 états).

Sur le plan politique, ils rétablissent les monarchies absolues (ex en France avec Louis XVIII) mais ce retour à l'ordre ancien n'est qu'une apparence car les acquis révolutionnaires sont fortement ancrés chez les peuples d'Europe.

III) LES FEMMES ET LES ESCLAVES : AVANCEES OU RECULS ?

Suite à la mise en place des nouveaux principes de liberté et d'égalité, la place des esclaves en France est débattue. L'esclavage est alors aboli en 1794... Mais il sera rétabli sous Napoléon, pour des raisons économiques. Après une avancée en faveur du droit des Hommes, la France recule et bafoue ses propres idéaux.

La place des femmes dans la Révolution a elle aussi été ambiguë. Alors que les femmes se sont pleinement investies dans la Révolution, soit en participant à des insurrections, soit en participant à des clubs de politique ou en s'engageant politiquement, elles n'ont pas acquis une véritable égalité des droits. C'est d'ailleurs ce que dénonce Olympe de Gouges dans sa *déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*.

Après avoir acquis quelques droits pendant la Révolution, les femmes se verront de nouveau placées sous tutelle des hommes, avec le Code civil de Napoléon qui opère un véritable recul en terme d'égalité des sexes.

CONCLUSION : Aujourd'hui encore nous devons lutter pour faire respecter les valeurs et les principes de liberté et d'égalité, car se il s'agit de droits fondamentaux pour l'Homme qu'il faut préserver et l'histoire nous a prouvé que rien n'était totalement acquis.